



tache d'humidité au plafond

Par **clall**, le **01/11/2019 à 15:42**

Bonjour,rnrnun agent immobilier vient de me faire un compte rendu de visite de mon appartement occupé par un locataire. Il me signale une tache d'humidité au plafond d'une chambre; peut-être une fuite en toiture ?rnrnMon locataire aurait du me la signaler. Mais qui doit déclarer le sinistre à son assurance lui ou moi ?rnrncordialement

Par **BrunoDeprais**, le **02/11/2019 à 16:01**

BonjourrnrnTout dépend de l'origine de la tâche, vous parlez vous même de l'éventualité d'une fuite en toiture.

Par **morobar**, le **02/11/2019 à 17:04**

Bonjour,rnrnQUI peut le ,plus peut le, moins.rnrnIl parait donc utile d'ouvrir un dossier sinistre auprès de son assureur PNO (assurance obligatoire).

Par **clall**, le **02/11/2019 à 18:11**

Il y a toutes les chances pour que l'origine soit un désordre toiture. En effet, au dessus de l'appartement il y a les combles non aménagés . Donc le bailleur propriétaire du logement fait une déclaration sinsitre à son assurance.rnrn rnrncordialement